



Association des Amidonniers et Féculiers

Favoriser le développement d'un secteur des sucres durable et compétitif en Europe

Position de l'Association des Amidonniers et Féculiers de l'UE (AAF) sur la réforme du secteur des sucres dans le cadre de la proposition de Règlement sur l'Organisation Commune de Marché des produits agricoles

L'AAF soutient fortement l'abolition des quotas de production pour le sucre et l'isoglucose à partir d'octobre 2015.

⇒ L'AAF invite le Parlement européen et les États membres à favoriser le développement d'un secteur des sucres durable et compétitif en Europe et à soutenir la proposition de la Commission.

Parmi une très large de gamme de produits, l'amidonnerie européenne produit de l'isoglucose, sucre dérivé des céréales, utilisé dans le secteur de l'alimentation et des boissons. Le système actuel des quotas de production limite artificiellement la production de sucre et d'isoglucose, empêche la concurrence dans ce secteur, et prive ces industries d'une opportunité de développement.

L'AAF est convaincue que l'abolition des quotas de production de sucre et d'isoglucose avant 2015 est une étape cruciale pour créer un secteur des sucres durable et compétitif en Europe, ceci au bénéfice des acteurs économiques et des consommateurs:

- Les industries sucrières de l'Union européenne profiteront de la croissance de la consommation mondiale de sucre estimée entre 3 à 4.5 millions de tonnes/an (soit entre 22 % et 34 % du quota de production de sucre de l'Union européenne!). Avec la levée des restrictions à l'exportation de sucre de l'Union européenne à l'OMC, ils exporteront librement sur le marché mondial, comme ils le demandent dans des conditions de prix avantageuses. De plus, le Brésil n'étant pas en mesure de répondre à cette demande croissante, et vu le développement de la production d'éthanol dans ce pays, la production européenne pourra se développer significativement.
- Dans un contexte « sans quota », les agriculteurs européens qui sont généralement en même temps producteurs de céréales et de betteraves à sucre, bénéficieront d'une demande accrue pour ces 2 produits.
- Les utilisateurs et les consommateurs de sucres profiteront d'un choix plus large de sucres et d'une sécurité d'approvisionnement accrue.
- Le développement des industries amidonnière et sucrière sera créateur d'emplois et favorisera l'investissement dans l'UE.
- Les pays tiers bénéficieront aussi de la croissance du marché. Le maintien de la protection douanière à l'entrée sur le marché européen permet en effet à l'UE d'accorder un accès préférentiel aux pays ou régions vis-à-vis desquels elle s'est engagée (ACP, PMA)

L'AAF vous invite à soutenir la proposition de la Commission pour :

- Permettre aux industries amidonnière et sucrière de se développer et de profiter d'une dynamique d'offre et de demande fondamentalement changée sur le marché mondial des sucres. Les industriels européens devraient pouvoir bénéficier de cette croissance dès que possible!
- Assurer une égalité de traitement entre tous les acteurs économiques opérant sur le marché des sucres et permettre aux producteurs d'isoglucose d'être à parité avec les producteurs de sucre de betterave.
- Soutenir le développement de la bio-économie: l'amidonnerie est une industrie très innovante et active dans le domaine de la bio-économie. Améliorer la compétitivité de l'amidonnerie encouragera des investissements en Recherche et Développement pour plus d'innovation dans la bio-économie.
